

**Nouvelles lignes directrices en matière de convention judiciaire d'intérêt public
Conférence technique : « Clarification et renforcement du dispositif »**

Lundi 16 janvier 2023 de 19h à 21h
Université Paris-Panthéon-Assas - 12 place du Panthéon 75005 Paris - Amphithéâtre n°4

Propos d'accueil : E. Chevreau, professeur, vice-présidente de l'Université
Allocution d'ouverture : JF. Bohnert, procureur de la République financier

Table ronde 1 : La mise en œuvre de la CJIP

- La bonne foi de l'entreprise comme fondement de l'entrée en négociation
- La clarification de la confidentialité des échanges et de l'accès au dossier
- Vers une meilleure articulation des poursuites
- La prise en compte des victimes
- Questions de la salle

E. Breen, avocat, co-directeur du D.U. compliance officer de l'Université Paris-Panthéon-Assas

J. Chuilon-Croll, doctorant, Université Paris-Panthéon-Assas

E. Dezeuze, avocat, cabinet Bredin Prat

A. Garapon, magistrat honoraire

C. Guillet, procureure de la République financier adjointe

Modération : A. Jocteur-Monrozier, secrétaire général du Parquet national financier

Table ronde 2 : Les obligations issues de la CJIP

- La méthode de calcul de l'amende
- L'explicitation des critères majorant et minorant le montant de l'amende
- Le renforcement du recours au programme de mise en conformité
- Questions de la salle

E. Avril, assistante spécialisée auprès du Parquet national financier

Th. Baudesson, avocat, cabinet Clifford Chance

E. Breen, avocat, co-directeur du D.U. compliance officer de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Ch. Duchaine, directeur de l'Agence française anticorruption

J. Simon, premier vice-procureur de la République financier

Modération : A. Jocteur-Monrozier, secrétaire général du Parquet national financier

Propos conclusifs : F. Molins, procureur général près la Cour de cassation